

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021**

**DELIBERATION N°2021.00043**

**ADHESION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU SYNDICAT LOIRE LIGNON -  
APPROBATION DES STATUTS, TRANSFERT DE LA COMPETENCE ANIMATION  
ET CONCERTATION, DELEGATION DES COMPETENCES RELATIVES A LA  
GEMAPI ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 108

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé BEYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210128-02021000430

DATE D'APPHICACON: 10 Février 2021

M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Christel PFISTER,  
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021**

### **ADHESION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU SYNDICAT LOIRE LIGNON - APPROBATION DES STATUTS, TRANSFERT DE LA COMPETENCE ANIMATION ET CONCERTATION, DELEGATION DES COMPETENCES RELATIVES A LA GEMAPI ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

La Métropole a été sollicitée en juin 2019 quant à sa participation à la création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents appelé Etablissement Public de Gestion de l'Eau (EPAGE) Loire Lignon.

Saint-Etienne Métropole est concernée par les cours d'eau situés sur la commune de Rozier-Côtes-d'Aurec qui rejoignent les affluents de la Loire rive droite, le territoire de SEM représentant 10,5 km<sup>2</sup> (représentant 0,29 % des surfaces du périmètre du syndicat) et 423 habitants.

Une délibération a été prise le 03 octobre 2019 pour une adhésion en tant que membre associé par convention.

La Préfecture de la Haute-Loire ayant refusé la possibilité d'associer des collectivités selon ces modalités, il apparaît nécessaire de demander l'adhésion au même titre que les autres membres du syndicat à l'EPAGE.

L'arrêté inter-préfectoral du 24 décembre 2019 a approuvé les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents et sa reconnaissance en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux au sens de l'article L.213-12 II du code de l'environnement, devenant l'EPAGE Loire Lignon.

Ainsi, les statuts de ce syndicat doivent être approuvés par Saint-Etienne Métropole.

Pour l'exercice de ses fonctions, l'EPAGE demande le transfert de la compétence animation et concertation (item 12 de l'article L 211.7 du code de l'environnement) représentée par l'animation des contrats de rivières et contrats territoriaux. Les statuts de l'EPAGE prévoient qu'il s'agit d'une compétence obligatoirement transférée, constituant le socle commun de tous les EPCI membres de l'EPAGE.

De plus, l'adhésion à l'EPAGE suppose la délégation à ce dernier de la GEMAPI au titre des articles 1 (aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique) 2 (entretien et aménagement d'un cours d'eau) 5 (défense contre les inondations) et 8 (protection et restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides) de l'article L217-7 du code de l'environnement correspondant aux contours de la GEMAPI prévus dans le décret de création de la Métropole.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'EPAGE Loire Lignon, pour le territoire concerné à savoir les cours d'eau situés sur la commune de Rozier-Côtes-d'Aurec,**
- **approuve les statuts de l'EPAGE,**
- **transfère la compétence animation et concertation (item 12 de l'article L217-7 du code de l'environnement) et déléguer les compétences relatives à la GEMAPI au titre des articles 1 2 5 8 de l'article L217-7 du code de l'environnement à l'EPAGE pour le territoire concerné, à savoir les cours d'eau situés sur la commune de Rozier-Côtes-d'Aurec,**
- **prend toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU